



MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250

Tél. 05 61 27 63 43

Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

République française
Département de la Haute-Garonne

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT PERMISSION DE
CIRCULATION SUR LE DOMAINE PUBLIC – ATTELAGE**

Arrêté n°18.2024

Le Maire de la commune de VAUDREUILLE (31250),

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 14 Mai 2024 par laquelle Madame MORY Audrey, gérante de la société NATURA TRACTION,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la bonne tenue de l'animation « Balade et navette en calèche autour du lac de Saint Ferréol ».

Considérant qu'il a lieu de garantir la sécurité des participants à celle-ci ;

ARRETE

Article 1 : L'attelage NATURA TRACTION est autorisé à circuler à compter du **Mercredi 15 Mai 2024** **jusqu'au Samedi 30 Novembre 2024, de 10h00 à 18h00 (sauf le samedi 15 Juin 2024 de 12h à 17h00)** sur le circuit empruntant les chemins et voies suivantes :

**PARKING DE LA DIGUE – ROUTE DU VOL A VOILE – BOULEVARD DU BOIS DE L'ENCASTRE –
ROUTE DU LAC DE ST FERREOL - AVENUE EN SALVAN – IMPASSE LASPRADES**

Article 2 : Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de son activité.

Article 3 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais du demandeur. L'installation visée sera réalisée de façon à permettre le passage des usagers.

Article 4 : La présente autorisation ne dispense pas le demandeur de respecter les dispositions relatives à d'autres réglementations.

Article 5 : Monsieur le maire de la commune de Vaudreuille, la Gendarmerie de Revel et le SDIS de Revel, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en mairie.

Fait à VAUDREUILLE, le 14 Mai 2024

Mr Le Maire – J. LAGOUTTE.

